

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
29 janvier 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, ~~SCHROUBEN~~, LEONARD, EL HAJAJI-DARRAJI, DETHIER, ~~GREIMERS~~, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, ~~PAULY-CLOSE~~, ~~LEPAS~~, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

N° 13.- PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018 - Projet - Modification n° 2 - Approbation.

LE CONSEIL,

Revu sa délibération du 26 juin 2017 adoptant le projet de plan d'investissement communal 2017-2018 modifié;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1122-30 et L1222-3 relatifs aux compétences du Conseil communal, les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle et les articles L3341-0 à L3343-11 concernant les subventions à certains investissements d'intérêts publics;

Vu le décret du 27 mai 2004 adoptant le Livre Ier du Code de l'Environnement et le Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau (et leurs modifications ultérieures);

Vu les arrêtés du Gouvernement Wallon des 10 novembre 2005, 10 novembre 2011 et 19 avril 2012 adoptant et modifiant le Plan d'Assainissement du Sous-bassin Hydrographique de la Vesdre;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses arrêtés royaux d'exécution (et leurs modifications ultérieures);

Vu le contrat d'égouttage pour l'assainissement des eaux résiduaires urbaines signé en date du 4 octobre 2010 entre la Région Wallonne, la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.), l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuración des Communes de la Province de Liège (A.I.D.E.) et la Ville dont l'objet est de favoriser une coordination des investissements des ouvrages d'égouttage, de collecte et d'épuration, et d'assurer un assainissement approprié des eaux résiduaires des agglomérations situées sur le territoire de la Ville;

Attendu que, par courrier du 3 juillet 2013, le Conseil d'administration de la S.P.G.E. informait la Ville qu'en date du 22 mars 2013, il avait marqué son accord sur une actualisation des priorités d'égouttage et qu'il lui transmettait le "Mémento jurisprudence égouttage" actualisé complétant et précisant les modalités d'application du contrat d'égouttage sur le plan des procédures, des aspects techniques et des prises en charge;

Vu la dépêche transmise le 6 juin 2013 par M. le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville exposant les lignes directrices du Fonds d'Investissement des Communes;

Vu le décret du 6 février 2014 modifiant les dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatives aux subventions à certains investissements d'intérêt public et établissant un Fonds régional pour les Investissements communaux;

Vu la circulaire de M. le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, en date du 5 février 2014, relative aux pièces justificatives à fournir dans le cadre de la mise en œuvre du fonds d'investissement des communes et aux dispositions particulières relatives à l'éligibilité des dépenses;

Vu le courrier du 1er août 2016 de M. le Ministre de la Région Wallonne chargé des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement, de l'Energie et des Infrastructures sportives, portant à la connaissance du Collège communal que, dans le cadre de la programmation 2017-2018 du Plan d'Investissement Communal, la Ville bénéficiera d'un montant de 1.128.826,00 € de subside et présentant les instructions et lignes directrices pour l'élaboration du plan d'investissement 2017-2018;

Vu le courrier du 3 octobre 2016 de la S.P.G.E. rappelant les priorités qu'elle entend mettre en exergue lors de l'analyse des propositions d'investissements des communes par les organismes d'assainissement agréés;

Vu sa délibération du 26 juin 2017 adoptant le plan d'investissement communal 2017-2018 modifié comportant 9 fiches techniques et le relevé des investissements ci-dessous et sollicitant les subventions prévues dans le courrier du 1er août 2016;

Vu la notification, en date du 26 septembre 2017, par Mme la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de son approbation de la rectification du plan d'investissement communal 2017-2018 adoptée en sa séance du 26 juin 2017 et détaillée comme suit :

N° et intitulé de l'investissement	Estimation des travaux	Estimation de l'intervention de la S.P.G.E.	Estimation des montants à prendre en compte dans le P.I.C.	Estimation des montants à prélever sur les fonds propres communaux	Estimation de l'intervention régionale (D.G.O.1)
1) Egouttage et réfection rue Renier	735.388,88 €	229.814,00 €	523.574,88 €	261.787,44 €	261.787,44 €
2) Sécurisation rue de Hèvremont	159.778,39 €	0 €	159.778,39 €	79.889,20 €	79.889,20 €
3) Egouttage rue de Pepinster	1.029.330,00 €	1.029.330,00 €	0 €	0 €	0 €
4) Egouttage rue de Battice	193.960,00 €	193.960,00 €	0 €	0 €	0 €
5) Egouttage rue d'Ensival	2.000.000,00 €	2.000.000,00 €	0 €	0 €	0 €
6) Désamiantage, dépollution et démolition des immeubles et ouvrages et mise à plat des terrains de l'ancien site BELGACOM	1.191.834,27 €	0 €	1.191.834,27 €	833.092,16 €	358.742,11 €
7) Eclairage du plan d'eau des Clarisses à Ensival	139.150,00 €	0 €	139.150,00 €	69.575,00 €	69.575,00 €

8) Aménagement d'une zone 30km/h aux abords du CHR, parking et signalisation - Rues Herla, de l'Union et de Louvain	397.950,85 €	0 €	397.950,85 €	198.975,43 €	198.975,43 €
9) Espace BLAVIER - Assainissement et réhabilitation des locaux en vue d'accueillir le CPI	146.552,18 €	0 €	146.552,18 €	73.276,09 €	73.276,09 €
TOTAUX	-	-	2.558.840,57 €	1.516.595,31 €	1.042.245,26 €

Vu la circulaire du 13 novembre relative à la répartition de l'inexécuté du P.I.C. 2013-2016 notifiée par le S.P.W./D.G.O./Département des Infrastructures Subsidiées en date du 14 novembre 2017;

Que cette circulaire indique que la Ville présente un taux d'exécution du P.I.C. 2013-2016 de 80 % et n'a donc pas attribué suffisamment de dossiers pour justifier l'utilisation de l'intégralité de l'enveloppe disponible désormais limitée à 1.971.337,00 €;

Que l'Inspecteur général insiste une nouvelle fois que pour éviter tout dérapage à l'avenir il y a lieu que la Ville prévoit suffisamment de projets (150 %) lors de l'élaboration de ses P.I.C.;

Considérant que pour le P.I.C. 2017-2018, sur base des projets soumis par la Ville et retenus par la Région, l'intervention régionale est estimée à ce stade à 1.042.245,26 € alors que son montant maximal peut atteindre 1.218.826,00 €;

Qu'il convient donc de modifier et compléter le P.I.C. 2017-2018 rectifié en septembre 2017 et se conformer aux lignes directrices du P.I.C.;

Vu les décisions du Collège communal en date des 22 décembre 2017 et 12 janvier 2018;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Travaux-Environnement-Informatique-FEDER" en sa séance du 26 janvier 2018;

A l'unanimité,

RECTIFIE

sa délibération du 26 juin 2017 adoptant le Plan d'Investissement Communal 2017-2018 modifié en y ajoutant :

- Point 10 - Réaménagement de la rue du Viaduc (2ème partie);
- Point 11 - Ateliers communaux - Aménagement d'un parc à containers et d'une zone de stockage.

ADOPTE

le projet de plan d'investissement communal 2017-2018 rectifié comportant deux nouvelles fiches techniques et le relevé adapté des investissements (voir annexe);

SOLLICITE

les subventions prévues dans la circulaire du 1er août 2016;

MAINTIENT

pour le surplus, les termes de sa délibération du 26 juin 2017.

La présente délibération sera transmise, pour approbation, à Mme la Ministre de la Région Wallonne chargé des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, à la S.P.G.E. et à l'A.I.D.E.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION

COMMUNE DE VERVIERS

PLAN D'INVESTISSEMENT 2017 - 2018 - Rectification n° 2

Montant du droit tirage pour la programmation : 1.218.826,00 €

Les montants sont indiqués en euros T.V.A. comprise (sauf sur l'égouttage)

	(1)	(2)		(3)=(1)-(2)	Estimation de l'intervention régionale (DGO1)
		Estimation des travaux (en ce compris frais d'études et essais)	Estimation des interventions extérieures		
		SPGE	autres intervenants		
1	Egouttage et voirie rue Renier	735.388,88 €	229.814,00 €	- €	261.787,44 €
2	Sécurisation rue de Hévremont	159.778,39 €	- €	- €	79.889,20 €
3	Egouttage rue de Pepinster	1.029.330,00 €	1.029.330,00 €	- €	- €
4	Egouttage rue de Battice	193.960,00 €	193.960,00 €	- €	- €
5	Egouttage rue d'Ensival	2.000.000,00 €	2.000.000,00 €	- €	- €
6	Désamiantage, dépollution, démolition des immeubles et ouvrages et mise à plat des terrains de l'ancien site Belgacom *	1.191.834,27 €	- €	- €	833.092,16 €
7	Eclairage public du plan d'eau des Clarisses à Ensival	139.150,00 €	- €	- €	69.575,00 €
8	Aménagement d'une zone 30km/h aux abords du CHR, parking et signalisation - Rues Herla, de l'Union et de Louvain	397.950,85 €	- €	- €	198.975,43 €
9	Espace Blavier - Assainissement et réhabilitation de locaux en vue d'accueillir le CPI	146.552,18 €	- €	- €	73.276,09 €
10	Réaménagement de la rue du Viaduc (2ème partie)	154.482,00 €	- €	- €	77.241,00 €
11	Ateliers communaux - Aménagement d'un parc à containers et d'une zone de stockage	1.696.292,32 €	- €	- €	848.146,16 €
	TOTAUX				2.441.982,48 €
					1.967.632,43 €